

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL75

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE 4 BIS A

À la première phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« à ces données »

les mots :

« aux données mentionnées au présent III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.